

Sommaire

Page

2

Conjoncture : Chute de l'activité et grande incertitude / p. 2

« Très hauts revenus », Le poids du capital une nouvelle fois confirmé / p. 3

Politique européenne : La cour constitutionnelle allemande fera-t-elle tomber la Zone euro ? / p. 4

Dette publique : Dette publique italienne, en finir avec les idées reçues / p. 6

Mondialisation : Des chaînes de valeur mondiales infectées par le Covid-19 ? / p. 6

Sanofi : « Quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limites » ! / p. 9

Épargne salariale : Avec l'augmentation des fonds d'épargne, Plus dure sera la chute / p. 9

Télétravail : Travailler chez soi au temps du confinement : l'enquête de l'Ugict-CGT / p. 10

Réponse au Covid-19 : L'ESS mieux armée pendant la crise sanitaire ? / p. 12

Égalité femmes-hommes : Les employé-e-s, un monde très féminisé / p. 13

Page

À lire

16

« Re-Made in France », Thomas Huriez, Dunod, novembre 2019



Édito

À quand la démocratie économique ?

Selon l'OIT, des centaines de millions de travailleurs à travers le monde seront lourdement impactés par la crise. Voilà la réalité du jour d'après.

La réponse apportée par la CGT doit être de deux niveaux, celui du « carreau cassé » et celui de la transformation sociale globale. Les syndicats d'entreprises, épaulés par leur fédération, leur UD et la Confédération, sauront relever le premier défi. Mais allons-nous nous autoriser à imaginer et proposer des lendemains désirables ? S'agissant de l'économie, nul doute que nous porterons des revendications sur le rétablissement de l'ISF, une TVA moins injuste, des aides publiques conditionnées et contrôlées, la création d'un pôle financier public... Mais est-il raisonnable d'en rester là ?

Nous pouvons partager deux constats.

D'une part, l'actionnaire n'est propriétaire que de ses actions, son seul objectif étant d'accroître leur valeur en jouant sur le prétendu coût du travail. Cette vision de très court terme est évidemment néfaste pour les travailleurs, l'entreprise mais aussi la société.

D'autre part, le travailleur est l'expert de son travail, lui seul possède la connaissance de la réalité du travail qu'il effectue, « le travail réel ».

La conjugaison de ces deux constats amène à s'interroger sur ce qu'est réellement l'entreprise, sur ses composantes. Elle impose aussi de distinguer l'entreprise de ses apports extérieurs, notamment financiers.

En d'autres termes, nous devons nous interroger sur la propriété de l'entreprise.

Dans une période pas si lointaine, la réponse française à cette question fut notamment celle des nationalisations. Nous sommes aujourd'hui plus réticents à confier à l'État, par nature versatile, la gestion d'entreprises stratégiques. De plus, les nationalisations n'ont pas solutionné la question de la place des salariés dans la gestion de leur outil de travail.

L'urgence sociale et climatique nous invite à envisager d'autres voies. L'idée d'une propriété collective de l'entreprise, par sa collectivité de travail, pourrait être explorée sous différents prismes. Qui mieux que les salariés-citoyens pour penser une production pérenne et respectueuse de l'environnement, appliquer de hauts standards sociaux et participer au financement de la Sécurité sociale ?

**Anne Braun, animatrice
de l'Espace revendicatif confédéral**

Conjoncture

Chute de l'activité et grande incertitude

En ce jour de déconfinement relatif, il subsiste beaucoup d'incertitudes. Mais on peut tirer de premiers enseignements de la crise sanitaire qui est d'ores-et déjà une crise économique et risque fort de devenir une crise sociale puis une crise climatique si « on continue comme avant ».

Chute brutale de l'activité lors du confinement

Au cours de ces dernières semaines, l'activité économique s'est située en retrait de « la normale » : baisse d'un tiers pendant la période de confinement, mais baisse de moitié pour les activités marchandes. Beaucoup plus dans le bâtiment, l'automobile ou les hôtels-café-restaurants, notamment.

La consommation a aussi baissé d'environ un tiers, principalement pour trois raisons :

- de nombreux ménages ont vu leur revenus diminuer sensiblement ou les perspectives à moyen terme s'assombrir ;
- certains prix ont beaucoup augmenté, rendant les achats dissuasifs voire impossibles pour les petits salaires ;
- la fermeture de nombreux commerces a tout simplement empêché certains achats ou poussé à les reporter *sine die*.

Le travail et l'emploi ont été bouleversés. Provisoirement peut-être, mais peut-être plus durablement : distanciations sanitaires, essor du télétravail...

Chute atténuée par la Sécurité sociale

Le coup est rude pour l'économie nationale mais il aurait pu être pire encore sans les « stabilisateurs automatiques » : salaires et pensions, indemnités de chômage (quand elles existent...).

Le chômage partiel a aussi contribué à limiter les dégâts, même si ce n'est pas une solution magique et s'il n'a pas permis une compensation intégrale.

On a quand même, au moins pour le moment, évité que des millions de personnes se retrouvent à la porte, voire à la rue, comme aux États-Unis.

Et maintenant ?

On voit ou on devine que « le système » est profondément remis en cause :

- la division internationale du travail et le commerce international sont appelés à évoluer, dans le sens d'une relocalisation de nombreuses productions ;
- les politiques monétaires et budgétaires, dont les stupides « indicateurs de Maastricht et du TSCG » ainsi que l'interdiction des aides d'État, qui constituaient hier une loi d'airain intangible et dont presque plus personne ne se réclame... pour le moment ;
- le niveau des bas salaires (qui concerne principalement des activités « socialement indispensables » – notamment des femmes) et globalement la hiérarchie des revenus ;

- le rôle fondamental des services publics, de santé mais pas seulement, est devenu évident : même ceux qui l'ont dénigré et affaibli depuis des décennies sont obligés d'en convenir – provisoirement ?

Pour ce qui est du court terme, les conjoncturistes sont donc pour la plupart prudents.

En effet, il existe des « variables » inconnues des modèles économiques en vigueur : l'éventuelle saisonnalité du virus, sa capacité à rebondir ou notre incapacité à l'en empêcher, la découverte rapide de traitements efficaces...

De plus, des indicateurs habituels comme l'indice des prix et le chômage sont déstabilisés, malgré les efforts des statisticiens de l'Insee. Parmi les nombreux points d'interrogations, citons-en quatre :

- les revenus des ménages ont souffert, mais la consommation a baissé plus encore. Une épargne abondante s'est donc constituée chez les ménages qui le pouvaient. Que va-elle devenir ? Certaines consommations seront simplement différées, mais pas toutes (on ne va pas être nombreux à aller trois fois chez le coiffeur au cours du mois qui vient !). Pire encore, le risque du chômage pousserait à une épargne de précaution, au détriment de la consommation et de l'activité économique ;
- comment l'appareil productif et les petits commerces sortiront-ils de la période

d'hibernation forcée qui en a confiné une grande partie? Beaucoup d'entreprises risquent de ne pas y survivre, car les soutiens et garanties d'emprunts proposés par l'État semblent mal relayés par les banques. Et le critère de leur survie risque de ne pas être l'utilité sociale et culturelle, ni même l'efficacité économique, mais principalement la viabilité financière à court terme;

- quel traitement sera-t-il fait de l'endettement privé et public (État, collectivités locales, Sécu) qu'il était nécessaire d'accepter? Vouloir le résorber rapidement, c'est courir le risque que plusieurs pays européens connaissent le sort de la Grèce et plongent l'ensemble de la zone euro, au moins, dans le chaos;
- comment sortira-t-on du chômage partiel qui

concerne largement plus de dix millions de personnes? Va-t-on augmenter encore la durée et l'intensité du travail de ceux qui sont en poste, comme le Medef le réclame? Le gouvernement a commencé à le faire avec les lois et décrets dits d'urgence sanitaire : remise en cause des libres congés, 60 heures hebdomadaires... Poursuivre dans cette voie serait socialement insupportable et ne présagerait pas une économie prospère!

Avenir incertain

Dans ces conditions, les prévisions sont nécessairement très incertaines.

Le PIB se rétracterait d'au moins six ou huit points cette année, plus de dix selon certaines sources.

L'emploi baisserait d'au moins 400 000 personnes, voire beau-

coup plus. Le chômage exploserait – il a déjà commencé à fortement remonter selon Pôle emploi.

Face à ces risques, certains veulent « *que tout continue comme avant* » : ils exigent un retour immédiat au travail, en méprisant les dangers pour les salariés. Et au risque de susciter une reprise de l'épidémie, une « deuxième vague » alors que la première semblait refluer.

Il existe heureusement d'autres solutions, qu'on ne développera pas ici, mais qui permettraient de faire face aux exigences de l'avenir : lutte contre le changement climatique, développement d'investissements utiles et d'emplois de qualité, notamment autour des services publics, augmentation et « sanctuarisation » des salaires...

Le pire n'est jamais sûr : à condition de ne pas retomber dans les ornières du passé.

Alain Gély

« Très hauts revenus »,

Le poids du capital une nouvelle fois confirmé

L'Insee a sorti ce 12 mai une étude nationale¹, en plus d'études régionales, consacrée aux très hauts revenus français, à leur localisation sur le territoire ainsi que leur profil démographique et la composition de leurs revenus. Voici les principaux éléments à retenir.

Quel niveau de vie pour faire partie des 1 % les plus aisés?

Tout d'abord, il convient de savoir à partir de quel montant on figure parmi les « très hauts revenus ».

Pour l'Insee, l'appellation « très hauts revenus » regroupe les 1 % les plus aisés de France. Ces

revenus sont calculés en termes de niveau de vie, c'est-à-dire rapportés au nombre d'unités de consommation (UC) qui composent le ménage².

Pour rappel, la première personne d'un ménage compte pour une unité de consommation, ensuite 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et

1. <https://insee.fr/fr/statistiques/4485692#onglet-2>.

2. Pour plus de précisions, voir la Note éco 152 « Pouvoir d'achat : comprendre la réalité des chiffres ».

enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour figurer parmi les 1 % de Français aux revenus les plus élevés, il faut un revenu minimum de 9 055 € par mois par unité de consommation soit 9 055 € pour une personne seule ou 16 300 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans.

Pour faire partie des 0,1 % des plus hauts revenus (les «très aisés» selon la terminologie de l'Insee), il faut un revenu minimum de 22 360 € par mois par unité de consommation soit 22 360 € pour un célibataire et 40 248 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans – confortable.

Des très hauts revenus concentrés en région parisienne

Ce qui ressort principalement de cette étude concerne la répartition des hauts revenus sur le territoire.

Alors que 18,7 % des ménages français vivent en Île-de-France, 43 % des ménages à très hauts revenus y sont concentrés et même près de 55 % pour les ménages très aisés. On a là une

première explication de la ségrégation spatiale et de la spéculation immobilière qui sévissent dans la région parisienne.

Sans surprise, les très hauts revenus sont particulièrement représentés dans les arrondissements du centre et de l'ouest de la capitale ainsi que dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines notamment.

En dehors de la région parisienne, on retrouve les très hauts revenus dans les zones des grandes métropoles, le long des côtes (particulièrement la Côte d'Azur), dans les territoires transfrontaliers (avec la Suisse et l'Allemagne) ainsi que dans les vignobles champenois et bourguignons.

L'étude met également en avant que les couples, particulièrement ceux sans enfant, et les ménages dont le référent fiscal a plus de 60 ans sont surreprésentés parmi les ménages à très hauts revenus.

Des revenus fortement tirés par le capital

Pour l'ensemble des ménages, les salaires, traitements et indemnités chômage représentent

58 % des revenus. Ceux-ci sont complétés par les revenus du patrimoine à hauteur de 5 %, les revenus d'activités des non-salariés pour 3 % et enfin 34 % pour les pensions, retraites et rentes. Lorsque l'on s'intéresse à l'origine des très hauts revenus, la réalité est tout autre. Les salaires, traitements et indemnités chômage perdent plus de 10 points et tombent à 47,6 % tandis que la part des revenus du patrimoine quadruple et s'élève à 21,9 %. Pour les ménages « très aisés », la part issue du patrimoine monte même à 33,8 %. Lutter contre le pouvoir du capital, c'est donc aussi lutter contre le pouvoir du patrimoine.

Loin de la soupe sur la méritocratie servie continuellement par les libéraux, cette étude démontre une nouvelle fois que ce n'est pas le travail qui paie mais bel et bien le capital.

Cette étude confirme également la déconnexion totale des 0,1 % les plus riches (les « très aisés ») avec le reste de la population, même avec les autres « très hauts revenus ». C'est dire la nécessité d'un changement complet de notre fiscalité.

Victorien Pâté

Politique européenne

La cour constitutionnelle allemande fera-t-elle tomber la Zone euro ?

Dans un jugement du 5 mai, la cour constitutionnelle allemande (la Karlsruhe) a adressé à la BCE un ultimatum. Explications.

La politique menée par la BCE

Depuis plusieurs années, la Banque centrale européenne mène un ensemble de mesures

dites « non-conventionnelles ». D'ordinaire, son action se limite schématiquement à faire varier les taux directeurs (le « prix » de l'argent pour les banques).

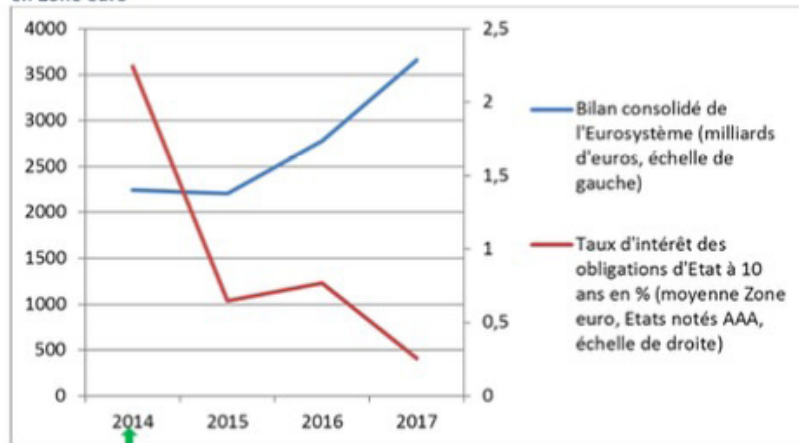
Mais après la crise de 2008, et plus encore avec la crise des dettes qui a suivi en Europe, la Banque centrale a été contrainte d'aller plus loin : elle s'est mise à acheter directement des titres à partir de 2014, et notamment des titres de dette publique³. Elle l'a fait en créant de la monnaie nouvelle. Les montants des achats en jeu s'élèvent à quelques 2 400 milliards d'euros entre 2015 et 2018, sans compter les 1 000 milliards supplémentaires prévus rien que pour 2020⁴.

L'objectif de ces achats massifs ? Tout simplement permettre aux États de continuer à s'endetter à un coût raisonnable en limitant la spéculation. Les achats de titre se traduisent au final par une baisse des taux d'intérêt sur la dette des États (voir le graphique ci-contre)⁵.

Le jugement de la Karlsruhe

Le premier problème pour la Karlsruhe, c'est que ces achats de dette publique pourraient bien dépasser le mandat de la BCE⁶. Elle lui pose alors un ultimatum : soit la BCE démontre que ces achats ont été bénéfiques pour l'économie dans les trois mois, soit la Karlsruhe interdira à la Banque centrale allemande de participer au programme commun de soutien à l'économie, ce qui mettrait en péril la Zone euro dans son ensemble.

Evolution du total de bilan de l'Eurosystème et des taux d'intérêt des obligations d'Etat en Zone euro



Avant QE

NB : le QE, parce qu'il consiste en des achats d'actifs par la Banque centrale, vient augmenter le bilan comptable de celle-ci. Il se traduit par une hausse de la demande de titres, donc par une baisse des taux d'intérêt des titres publics et privés qui font partie des programmes d'achats.

Source : BCE

Ensuite, la cour estime que la politique menée lèse de nombreux citoyens, au premier rang desquels les « actionnaires, propriétaires, épargnants, ou détenteurs de polices d'assurances ». En effet, les injections massives de liquidité, en réduisant les taux d'intérêt, réduisent aussi les revenus des créanciers. On comprend mieux la logique de la Karlsruhe dans un pays dont l'économie est basée sur l'accumulation d'excédents (commerciaux et budgétaires) et donc d'épargne. C'est dire si l'enjeu est éminemment politique.

La Zone euro y survivra-t-elle ?

Cette nouvelle faille (et sans doute pas la dernière) dans la

construction économique européenne risque d'être décisive. Il se pourrait que cette fois ce soit le point de départ d'une désintégration de la Zone euro.

Les divergences économiques entre les pays ne sont pas neuves, et la convergence des rythmes de croissance, des modèles productifs n'a jamais eu lieu. Certains parlent désormais de « sécession judiciaire » de la part de l'Allemagne.⁷

Il est encore trop tôt pour tirer les conséquences de ce jugement de la cour allemande. Mais c'est sans nul doute un moment important de la crise européenne, qui n'en finit pas de durer.

Mathieu Cocq

3. Programme « PSPP ». Pour aller plus loin : <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/cadre-operationnel-de-la-politique-monetaire/les-mesures-non-conventionnelles/les-programmes-dachats-dactifs>.

4. <https://www.groupama-am.com/fr/article/flash-monetaire-post-pepp/>.

5. Pour aller plus loin : <https://abc-economie.banque-france.fr/quantitative-easing>.

6. Le mandat principal de la BCE est de maintenir l'inflation aux alentours de 2 %. Le mandat secondaire est de maintenir la stabilité économique.

7. <https://www.ft.com/content/37825304-9428-11ea-af4b-499244625ac4>.

Dettes publiques

Dettes publiques italiennes, en finir avec les idées reçues⁸

La réponse budgétaire nécessaire pour faire face à la crise économique met la question des dettes publiques au-devant de la scène politique européenne. La dette italienne étant au cœur des discussions.

La solidarité européenne au secours de l'Italie?

L'Italie est dans une situation compliquée. En effet, la crise devrait faire grimper la dette publique italienne à plus de 150 % du PIB. L'économie italienne affiche de pâles résultats depuis plusieurs années. Dans ce contexte, la dette est jugée plus risquée par les potentiels investisseurs, ce qui se traduit par un taux d'intérêt plus élevé que ses voisins sur les emprunts qu'elle contracte. Un taux d'intérêt trop important peut mettre l'économie italienne et les finances publiques en réel danger, et une défaillance de l'Italie pourrait se propager à toute l'Europe.

Face à ce constat, une réponse européenne, la mutualisation des dettes par exemple, apparaît indispensable. Cependant, les pays du Nord de l'Europe comme les Pays-Bas et l'Allemagne s'y opposent. Ces États justifient leur opposition en distillant l'idée que l'Italie est responsable de sa situation car elle a laissé filer ses déficits publics tandis qu'eux se sont tenus à la rigueur, ce qui expliquerait la bonne santé de leurs finances publiques aujourd'hui.

Une dette qui s'explique par les intérêts trop importants

Pourtant l'étude des vingt-cinq dernières années raconte une toute autre histoire. En effet, entre 1995 et 2019, l'Italie a dégagé des excédents primaires⁹ de plus de 55 points de PIB contre moins de 20 points de PIB pour les Pays-Bas et l'Allemagne. Le solde budgétaire primaire correspond au solde budgétaire hors charge de la dette, c'est-à-dire les

intérêts. Cela signifie que l'Italie avait davantage de recettes que de dépenses si on ne prenait pas en compte le paiement des intérêts de la dette.

Ainsi, si la dette publique italienne a augmenté de 20 points de PIB entre 1995 et 2019 c'est essentiellement dû au fait des intérêts à payer. En 1994, la dette italienne s'élevait à 117% de leur PIB, un ratio très élevé pour l'époque.

Le niveau très élevé pour l'époque de la dette italienne en 1994 s'explique par des dépenses considérables par les gouvernements démocrates-chrétiens. Ces dépenses avaient notamment une visée clientéliste pour contrer le parti communiste italien.

Avec ce discours culpabilisateur sur la dette publique, les pays du nord guidés par l'Allemagne et les Pays-Bas font donc payer à l'Italie le résultat de politique menées il y a plus de trente ans.

On est ici très loin des valeurs de solidarité qui devraient guider la politique européenne.

VP

Mondialisation

Des chaînes de valeur mondiales infectées par le Covid-19?

La crise du coronavirus a rappelé l'existence des « chaînes de valeur mondiales ». De quoi s'agit-il?

L'expression « chaînes de valeur mondiales » (CVM) désigne le fait pour une entreprise (habituellement un groupe)

de fragmenter son processus de production pour en localiser les étapes dans différents pays, là où les conditions sont jugées les

8. Pour aller plus loin : <https://www.alternatives-economiques.fr/litalie-plus-fourmi-lallemagne/00092671>

9. Excédents budgétaires hors intérêts de la dette.

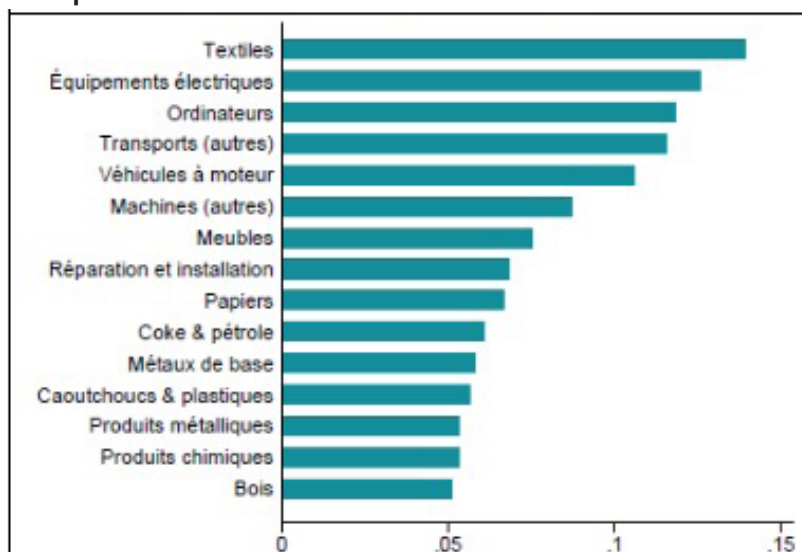
plus avantageuses en termes de « coût du travail », de qualification de la main d'œuvre, d'infrastructures, d'accès aux matières premières...

Fort développement ces dernières décennies

Indéniablement, ces structures se sont fortement développées depuis le début des années quatre-vingt-dix, développement que la crise de 2008 aura à peine ralenti¹⁰. Selon Johnson et Noguera (2017)¹¹, article souvent cité dans la littérature sur les CVM, le contenu en valeur ajoutée proprement nationale, domestique (c'est-à-dire non liée à des biens importés) de l'ensemble des exportations mondiales (ratio VAX) serait ainsi passé de 85 % en 1990 à 76 % en 2008¹², soit un recul de huit points. De 1995 à 2011, la France aura connu une baisse de même ampleur¹³.

Dans un rapport récent sur le sujet, la Banque mondiale¹⁴ dresse un constat convergent et défend la thèse controversée selon laquelle « cette expansion [des CVM] a permis une convergence sans précédent : les pays pauvres ont accéléré leur croissance et commencé à rattraper les pays riches, et la pauvreté a fortement reculé ».

Exposition, directe et indirecte, de la France aux intrants chinois. Les 15 premiers secteurs en 2014



Source : E. Gerschel, A. Martinez, I. Mejean (2020), op. cit.

En dépit de cet essor, les CVM demeurent très concentrées et donc vulnérables. En effet, elles lient habituellement un nombre restreint d'entités (usines...) spécialisées chacune dans la production d'un bien intermédiaire – c'est-à-dire entrant dans la fabrication d'un produit fini – une spécialisation censée permettre la réalisation d'économies d'échelle de nature à compenser l'importance des coûts de transport.

Vulnérabilité soulignée par le Covid-19

Deux études récentes permettent d'appréhender très

partiellement, dans le cas d'un arrêt (partiel) des exportations chinoises dû au Covid-19, cette « vulnérabilité ». La première, publiée par l'Institut des politiques publiques¹⁵, montre ainsi que de 2000 à 2014, la part dans la production française des biens intermédiaires chinois importés directement de Chine ou ayant contribué à la fabrication de biens intermédiaires importés d'autres pays serait passée de 0,6 à 3,2 %, une hausse variable selon les secteurs.

Ces résultats rejoignent ceux obtenus selon une méthodologie différente par une chercheuse de l'Observatoire français des conjonctures économiques¹⁶, qui

10. Guillaume Gaulier, Aude Sztulman, Deniz Ünal (2019), « La croissance des chaînes de valeur mondiales n'est pas enrayée », *Bloc-note Éco*, n° 115, mai, Banque de France.

11. Robert C. Johnson, Guillermo Noguera (2017), « A Portrait of Trade in Value-Added over Four Decades », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 99, n° 5.

12. Par exemple, dans la valeur ajoutée par la fabrication d'un iPod de la firme américaine Apple, la contribution de la Chine, qui exporte le produit fini, est limitée, notamment par rapport à celle des États-Unis : elle correspond aux opérations d'assemblage réalisées par une main d'œuvre chinoise peu qualifiée. Concernant l'iPod, le ratio VAX de la Chine est donc faible, signe d'une forte insertion dans la CVM de l'iPod. Cf. Georgios Georgiadis, Johannes Gräb (2019), « Global value chain participation and exchange rate pass-through to export and import prices », *ECB Economic Bulletin*, n° 5.

13. Cf. Fabrice Berthaud (2017), « Le commerce de la France en valeur ajoutée », *Trésor-Eco*, n° 207, octobre.

14. Banque mondiale (2019), *Trading for development in the age of global value chains. World Development Report 2020*, octobre.

15. Elie Gerschel, Alejandra Martinez, Isabelle Mejean (2020), « Propagation des chocs dans les chaînes de valeur internationales : le cas du coronavirus », *Les notes de l'IPP*, n° 53, mars.

16. Sarah Guillou (2020), « La dépendance aux intrants chinois et italiens des industries françaises », *OFCE-Le Blog*, 19 mars.

insiste cependant sur la dépendance plus importante de la France par rapport à d'autres

pays que la Chine. Ils corroborent le constat de la Banque mondiale d'une « croissance des CVM [qui]

s'est concentrée dans les secteurs des machines, de l'électronique et des transports»¹⁷.

Exposition, directe et indirecte, de la France aux intrants chinois. Les 15 premiers secteurs en 2014		
	Directe	Indirecte
Textile, habillement, cuir	3,03	2,21
Ordinateur, électronique et optique	2,42	1,79
Équipement électrique	2,40	1,88
Automobile	1,66	1,51
Autres équipements de transport	1,62	1,58
Meubles et autres	1,54	1,25
Machines et équipements	1,50	1,29
Réparation/installation de machines et équipements	1,10	1,03
Papiers et cartons	1,01	0,99
Bois d'ameublement	0,78	0,81
Plastiques et caoutchouc	0,74	0,77
Produits métalliques	0,70	0,75
Métallurgie	–	0,73
Télécommunications	0,69	0,71
Transport aérien	0,67	–
Construction	0,63	0,71
Source : S. Guillou (2020), op. cit.		

Ces premières données, parcelaires, ne sauraient suffire à juger de l'impact de la situation chinoise sur l'activité économique de notre

pays. Notons cependant que parmi les secteurs les plus « exposés », hormis le textile, figurent ceux – l'automobile, les « autres

équipements de transport » par exemple – dont les effets d'entraînement sur la croissance française sont les plus forts...

Multiplicateurs sectoriels de valeur ajoutée										
Secteurs	Agriculture (CZ)	Produits agro-alimentaires (C1)	Biens d'équipement (C3)	Automobile (C29)	Construction aéronautique et spatiale (C30C)	Autres matériels de transport (hors aéronautique)	Autres produits industriels	Énergie, eau, déchets (DE)	Construction (FZ)	Commerce services
Multiplicateur	2,3	2,8	2,3	4,1	4,8	3	2,3	2,1	2	1,5
Source : Stéphane Dahmani, Alexandre Gazaniol, Tanguy Rioust de Largentaye (2014), « Quel avenir pour l'industrie automobile française? », <i>Trésor-Eco</i> , n° 138, octobre; Lecture : 1 € de valeur ajoutée générée par l'industrie automobile génère 4,10 € dans le reste de l'économie française.										

17. Banque mondiale (2019), op. cit.

Sanofi

« Quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limites » !

L'Association française des entreprises privées se gargarise de la mobilisation des entreprises contre le Covid. Pas de quoi être fier au vu des dividendes versés...

Dans un document mis en ligne sur son site le 27 avril dernier, l'Afep (Association française des entreprises privées) qui regroupe les principales sociétés cotées françaises affirme que « *les grandes entreprises se mobilisent dans la lutte contre le coronavirus* », et que « *de manière spontanée, elles ont mis leurs moyens, leurs compétences, leur expertise et leurs outils de production au profit de solutions permettant de faire face à la crise sanitaire* ».

Il n'est pas inintéressant de savoir comment cette orientation a été appliquée par les entreprises qui sont les premières concernées, les multinationales du médicament.

L'exemple de Sanofi est particulièrement caractéristique. Le groupe a réalisé des profits financiers particulièrement juteux en 2019 : 7,5 milliards d'euros. Et qu'a-t-il fait pour faire face à la crise actuelle ? Il a annoncé à grands sons de trompe qu'il avait investi 100 millions d'euros pour soutenir la solidarité nationale en donnant des médicaments, en contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil dans les hôpitaux et les Ehpad et en finançant des start-up spécialisées

dans le dépistage du coronavirus. Mais dans le même temps, Sanofi a décidé de verser à ses actionnaires la somme pharamineuse de 3,95 milliards d'euros de dividendes, soit presque 40 fois son investissement dans la lutte contre la pandémie.

Plus de crédit d'impôt que d'investissement contre le Covid

Précisons par ailleurs que la somme versée est inférieure au montant des crédits d'impôts perçus par le groupe en 2019 (119 millions d'euros). Il a donc reversé dans le cadre de la crise, moins que ce qu'il avait reçu de la collectivité nationale !

Pierre-Yves Chanu

Épargne salariale

Avec l'augmentation des fonds d'épargne, plus dure sera la chute

L'Association française de gestion, l'organisme professionnel des gestionnaires financiers, vient de publier son bilan 2019 de l'épargne salariale et de l'épargne-retraite.

Celui-ci fait apparaître une augmentation importante en 2019 des fonds d'épargne salariale et d'épargne-retraite. Fin 2019, les fonds d'épargne salariale et d'épargne-retraite

d'entreprise (Perco et retraites d'entreprise) représentaient 144,8 milliards d'euros (dont 20 milliards au titre de l'épargne-retraite), soit un doublement par rapport à 2008.

Cette augmentation était attendue. Elle résulte des effets de la loi Pacte dont l'encouragement à l'épargne salariale au nom du « partage de la valeur » était l'une des orientations majeures. Ce développement de l'épargne salariale a été notamment

encouragé par la diminution du forfait social, qui taxait cette dernière au taux de 20 % et qui a été supprimée pour les PME. Au passage, cette suppression a occasionné une perte de recettes de 600 millions d'euros pour la Cnav, qui était le bénéficiaire de cette contribution.

Les chiffres sont impressionnants : si la hausse des encours tient à la situation favorable des marchés boursiers en 2019, la collecte brute s'est élevée, selon

l'AFG, à 15,5 milliards d'euros. Notons par ailleurs la montée en régime de l'épargne-retraite : aujourd'hui, 3 millions de salariés détiennent de l'épargne sur le Perco ou dans une retraite d'entreprise.

Grand poids de l'actionnariat salarié

Une autre conclusion de cette étude est le poids de l'actionnariat salarié : fin 2019, il représentait 38 % du montant total de l'épargne salariale.

Dans les sociétés cotées en bourse, la part détenue par les salariés est en moyenne de 3 à

4 %, et beaucoup plus dans certaines entreprises. Ainsi, il représente 19 % chez Bouygues, 9 % chez Vinci, 8 % à Saint-Gobain et 6,5 % à la Société générale.

Sauf que la valeur de cette épargne s'est effondrée suite à la crise du Covid-19 (le CAC 40 a perdu environ 25 % par rapport aux cours, il est vrai très élevés du début de l'année).

Ainsi, selon le cabinet Eres, la valeur de l'action Bouygues et celle de Vinci ont perdu plus de 30 %, Saint-Gobain 35 %, Safran, où l'actionnariat salarié représente 7 % du capital, a elle perdu 45 %. Quant à l'action de la Société générale, elle a vu son

cours baisser de 57 % depuis le début de l'année.

Et les salariés les plus touchés ont été ceux qui avaient souscrit récemment à une opération d'actionnariat salarié (2018 et 2019).

Comme quoi, non seulement l'épargne salariale, en se substituant aux salaires, n'ouvre aucun droit à retraite, mais elle fond comme neige au soleil en période de crise. Ceci est particulièrement vrai de l'actionnariat salarié, qui conduit à cumuler le risque de perte de son emploi avec celui de perte de son épargne.

PYC

Télétravail

Travailler chez soi au temps du confinement : l'enquête de l'Ugict-CGT

Environ un quart des salarié·e·s étaient en télétravail fin-mars¹⁸. Ce chiffre a été revu à la hausse par France Stratégie, qui considère que 3,9 millions d'emplois sont exposés à un risque d'hyperconnectivité avec la crise du Covid-19¹⁹.

L'Ugict-CGT a publié, le 5 mai 2020, une enquête en 100 questions sur « le monde du travail au temps du confinement ». 34 000 réponses ont été recueillies en ligne entre le 8 et le 24 avril. Ce taux de réponses élevé révèle l'importance du

sujet pour tous et toutes les salarié·e·s.

Cette enquête inédite a été construite et analysée avec les statisticien·ne·s de la Dares et de la Drees du syndicat CGT des ministères sociaux. Elle concerne donc à la fois la situation des travailleur·se·s sur site, et celles et ceux en télétravail.

Cette enquête révèle les risques encourus par les salarié·e·s resté·e·s sur site (43 % ont continué à travailler avec la crainte de contracter ou transmettre le Covid-19), l'insuffisance des mesures de protection (seulement 21 % des répondant·e·s

estiment que « les mesures de prévention mises en place sont totalement suffisantes pour les protéger »). Elle propose également 60 mesures pour sortir de la crise.

Cet article est centré sur les résultats concernant « la violence » engendrée par la mise en œuvre à marche forcée du télétravail.

Le télétravail, en « mode dégradé »

D'après l'enquête de l'Ugict-CGT, 38 % des télétravailleur·ses sont des cadres, alors que ceux-ci

18. Dares, 2020, *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19*, avril.

19. France Stratégie, 2020, « Les métiers au temps du corona », *Note d'analyse*, n°88, avril.

ne représentent que 18 % de la population active. À l'inverse, les ouvrier·ère·s/employé·e·s sont sous-représenté·e·s en télétravail (il s'agit essentiellement d'employé·e·s).

Une première série de questions porte sur les conditions du télétravail : près d'un quart des répondant·e·s disent qu'aucune mesure n'a été mise en place par l'employeur : pas d'équipement informatique, de téléphone, ou de logiciel (fait souligné surtout pour les enseignant·e·s). Le manque d'accompagnement régulier par la hiérarchie est souligné pour 37 % des répondant·e·s (et pour 52 % des enseignant·e·s). Pour 78 %, il n'y a pas eu de mise en place d'un droit à la déconnexion pour garantir les périodes de repos, ni de définition des plages horaires précises durant lesquelles le ou la salarié·e doit être joignable (pour 82 % des répondant·e·s). Près d'un quart des répondant·e·s ne disposent pas d'un endroit au calme pour télétravailler (26 % pour les femmes et 20 % pour les hommes). La moitié des répondant·e·s ne disposent pas d'un mobilier et d'un équipement adapté (52 % des femmes et 42 % des hommes).

Une augmentation de la charge de travail pour près d'un tiers des salarié·e·s en télétravail et notamment les cadres (40 %) est aussi dénoncée.

Faute de moyens techniques et ergonomiques mis à leur disposition par l'employeur, la moitié des salarié·e·s déclarent de plus

l'apparition de douleurs musculo-squelettiques. Ce sont aussi les risques pour la santé mentale qui augmentent. Une majorité de télétravailleur·ses font part de leur isolement et du manque d'échanges avec les collègues. 35 % des télétravailleurs·ses se plaignent d'une anxiété inhabituelle.

Et une double peine pour les femmes

Selon un sondage mené du 31 mars au 8 avril 2020 auprès d'environ 2 000 salarié·e·s²⁰, les femmes en télétravail sont plus nombreuses en détresse élevée : 22 % sont dans ce cas pour 14 % chez les hommes. Une différence que l'enquête explique par une charge mentale alourdie et un cumul des rôles plus important chez les salariées.

Ce qui se confirme dans l'enquête de l'Ugict-CGT : parmi les parents d'enfants de moins de 16 ans qui continuent à travailler, 47 % des femmes et 26 % des hommes disent passer plus de 4 heures supplémentaires par jour à s'occuper de leurs enfants. Cette situation affecte davantage les salarié·e·s en télétravail qui, dès lors que leur emploi était télétravaillable, n'avaient pas droit à un arrêt « garde d'enfants ».

Le confinement génère également des tensions et des violences dans le couple pour 20 % des répondant·e·s. Ce chiffre est encore plus élevé pour les couples dont les 2 conjoints

sont à la maison, en inactivité ou en télétravail (23 %). Le fait d'avoir des enfants de moins de 16 ans est un facteur aggravant : 28 % déclarent des tensions contre 18 % pour les couples sans enfant de moins de 16 ans. Quand les deux conjoints sont au domicile et qu'ils ont au moins un enfant de moins de 16 ans, 14 % des répondant·e·s ayant signalé des tensions parlent également de violences (physiques et/ou verbales). Au total, 2 % des répondant·e·s ont signalé que le confinement avait généré des violences (physiques ou verbales) de la part de leur conjoint. Pour les télétravailleuses, la responsabilité de l'employeur peut être directement interpellée alors qu'aucune mesure de prévention n'est mise en place²¹!

Inégalités exacerbées chez les enseignant·e·s

L'Union nationale des syndicats de l'Éducation nationale CGT (Unsen) a mené de son côté sa propre enquête (25 700 réponses).

On note que la majorité des enseignant·e·s constatent un impact négatif du télétravail sur leur état physique, 55 % se disent lessivé·e·s ou stressé·e·s et 59 % ont des difficultés à concilier leur vie professionnelle et familiale. Les résultats diffèrent cependant selon le genre : « *Les hommes enseignants vivent mieux le télétravail pendant le confinement que les femmes enseignantes. Ils sont systématiquement plus nombreux*

20. Sondage effectué par OpinionWay pour le Cabinet Empreintes sociales.

21. Voir les responsabilités de l'employeur sur les violences conjugales en cas de télétravail dans le communiqué de la CGT : <https://www.cgt.fr/actualites/france/securite/violences-faites-aux-femmes/forte-augmentation-des-violences>.

que leurs homologues féminines à être plus “optimistes” dans ce qu’ils ont déclaré. Par exemple, ils sont plus nombreux à trouver qu’ils arrivent à gérer l’enseignement par

le télétravail, 33 % contre 25 %. Ils sont aussi plus nombreux à dire qu’ils ont globalement moins de travail lorsqu’ils sont en télétravail. A contrario, les femmes ensei-

gnantes sont plus nombreuses que les hommes enseignants à être lessivées ou stressées, 58 % contre 47 %.»

Rachel Silvera

Réponse au Covid-19

L’ESS mieux armée pendant la crise sanitaire?

L’épidémie que nous traversons montre les différences importantes entre le secteur de l’économie sociale et solidaires et les entreprises plus classiques.

Le chantage à l’emploi d’Amazon qui ferme tous ses entrepôts français et qui menace de probables futurs licenciements, suite à la décision de justice du 14 avril 2020 visant à protéger ses salariés (confirmée en appel bien qu’atténuée²²) ou encore la demande du Medef de reporter certaines dispositions de la loi climat à cause de la crise sanitaire²³, montrent à quel point la crise sanitaire peut entraîner des réponses antisociales ou antiécologiques. À rebours de ces positions, les entreprises de l’économie sociale et solidaires (ESS) apportent des réponses solidaires et humanistes durant la crise.

Statuts juridiques plus favorables

Tout d’abord leurs statuts juridiques semblent mieux armer les entreprises de l’ESS pour

amortir le choc économique de la crise sanitaire. En effet, dans ce secteur, l’utilisation du bénéfice est fortement encadrée et une partie de ce dernier doit être reversée à des réserves qui sont impartageables. Cela permet de pérenniser l’outil industriel, d’investir si besoin, mais également de potentiellement faire plus facilement face à des chocs exogènes tels que la crise sanitaire actuelle. Cela n’empêche pas, bien évidemment, les entreprises de l’ESS d’être fortement impactées par la situation actuelle, bien qu’il faille attendre un peu avant d’avoir une vue d’ensemble de l’impact précis de cette crise.

Ensuite, les différentes valeurs que ces entreprises portent, les entraînent à faire de la solidarité l’aiguillon de leur pratique en temps de crise. Ainsi les mutuelles, comme la Macif (qui a fait un don de 20 millions d’euros à différentes associations et fondations, de 500 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que la mise en place d’un numéro spécial pour aider les sociétaires) ou encore la Maif qui a décidé de redistribuer à ses sociétaires

les économies dues au confinement et à la baisse du nombre d’accidents de la route (100 millions d’euros, ce qui correspond à 30 euros par sociétaires)²⁴. De nombreuses coopératives ont également mis en œuvre une solidarité en actes durant cette crise sanitaire. La coopérative Le Journal toulousain a décidé de reverser l’intégralité du montant de chaque nouvel abonnement à la structure qui permet au CHU de Toulouse de percevoir des dons. La Scop-Ti à Gémenos a envoyé un peu plus de 1 000 masques, blouses combinaisons intégrales et charlottes aux hôpitaux d’Aubagne et de Marseille, tout en étant à la pointe du respect des mesures sanitaires au sein de l’usine de production pour protéger ses sociétaires salariés. En Bretagne, la Scop funéraire de Rennes a mis en place toute une série de dispositifs à la fois d’entraide pour les salariés (masques etc.) mais aussi pour les familles de défunts pour assister aux obsèques. En Auvergne, la librairie coopérative Les Volcans à Clermont-Ferrand a fourni des couvertures de reliure PVC de son rayon papete-

22. <https://www.mediapart.fr/journal/france/240420/amazon-condamne-en-appel-protoger-les-salaries-de-ses-entrepots?onglet=full>.

23. https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-medef-profite-du-confinement-pour-faire-du-lobbying-anti-ecologique-accuse-un-depute-ex-lrem_3925645.html.

24. Nous renvoyons ici à la note sur les assurances du 9 avril 2020.

rie pour fabriquer des masques. Les coopératives de production tout comme les mutuelles sont donc engagées dans cette crise sanitaire. Mais les coopératives d'habitation aussi ont participé à cette solidarité, ainsi le Groupe du 4 mars à Lyon a accueilli dans les chambres d'amis situées à l'extérieur des habitations des personnes isolées ou sans domicile fixe.

Effet positif de l'implication des salariés

Comme nous venons de le voir, et comme l'ont également souligné dans un article récent Hadrien Clouet et Maxime Quijoux²⁵, le capitalisme actionnarial et les

coopératives sont donc loin de réagir de la même façon durant cette crise sanitaire. Pour ces auteurs, c'est la conscience salariale des salariés développée par les syndicats et/ou par les coopératives qui entraîne un sens aigu de l'intérêt général et du sens social de l'activité des salariés. Cette conscience salariale est à l'origine historiquement de nombreuses propositions alternatives de gestion de la part des salariés que ce soit dans les services publics (par exemple dans les hôpitaux contre la casse de ces derniers²⁶), ou dans des entreprises privées²⁷.

La crise sanitaire actuelle et les réactions des entreprises de l'économie sociale et solidaire

nous montrent que des réponses différentes peuvent être apportées faites de solidarité et d'utilité sociale de l'activité productive. Ce qui est aujourd'hui un impératif à la fois social, sanitaire et environnemental. Dans une tribune, la CGSCOP appelle ainsi à renforcer et élargir la voie d'une sortie de crise basée sur une redéfinition des rapports à la propriété, au pouvoir et au savoir dans les entreprises contre « l'économie prédatrice »²⁸. Pour penser le « monde d'après », cette conscience des salariés sera un appui indéniable, si elle est dans le même temps liée à une réflexion globale sur notre système productif actuel²⁹.

Willy Gibard

Égalité femmes-hommes

Les employé·e·s, un monde très féminisé

Représentant plus d'un quart de l'emploi total, la catégorie des employé·e·s est encore aujourd'hui très majoritairement composée de femme, ce qui n'est pas sans lien avec les stéréotypes de genre.

Selon une étude de l'Insee³⁰, en 2019, en France, 7,3 millions de personnes sont employées, soit 27 % de l'emploi total. Si ces emplois ont augmenté des années 1980 à la fin des années 2000, ils reculent depuis 2008, du fait d'une

baisse importante des emplois administratifs du privé, alors que les emplois de service aux particuliers continuent leur progression. Parmi les cinq catégories socio-professionnelles qui composent l'univers des employé·e·s, on trouve en tête les employé·e·s civil·e·s et les agent·e·s de service de la Fonction publique (aides-soignant·e·s, agent·e·s de service des hôpitaux...); viennent ensuite les services directs aux particuliers (dont les aides à domicile, les assistant·e·s

maternel·le·s, le personnel des hôtels et restaurants...); puis les employé·e·s administratif·ve·s et les employé·e·s du commerce; enfin, la police et l'armée, seul groupe à prédominance masculine qui ne représente que 6,6 % des employé·e·s.

Augmentation à prévoir du secteur des soins aux autres

Si la baisse des emplois administratifs, catégorie majoritaire en 1982, s'explique essentielle-

25. Hadrien Clouet, Maxime Quijoux, « Lutte des classes pendant l'épidémie. Le pouvoir des salarié·e·s comme réponse à la crise ? » publié le 19 avril 2020 – <https://www.contretemps.eu/lutte-classes-travail-covid/>.

26. Pierre-André Juven, Frédéric Pierru, et Fanny Vincent, *La casse du siècle. À propos des réformes de l'hôpital public*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2019, 192 p.

27. Jean Lojkine, *Le tabou de la gestion. La culture syndicale entre contestation et proposition*. Éditions de l'Atelier, 1996, 274 p.

28. Tribune du 7 mai 2020, « Coopérer : une idée qui fait son chemin » – https://www.les-scop.coop/sites/fr/actualites/2020_tribune_cooperer-une-idee-qui-fait-son-chemin.

29. Alexis Cukier, *Le Travail démocratique*, Paris, PUF, coll. « Actuel Marx Confrontation », 2017, 241 p.

30. Froment Virginie, Vidalenc Joëlle, 2020, « Les employés : des professions largement féminisées », *Insee Focus*, n°190 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4482462>.

ment par l'essor des technologies du numérique, la forte croissance des emplois « du soin aux autres » au sens large, correspond au maintien d'une forte fécondité, à la poursuite de l'activité féminine et au vieillissement de la population. Ce secteur sera amené d'ailleurs à augmenter encore fortement.

Les trois quarts de ces employé·e·s sont des femmes et certaines professions sont quasi-exclusivement féminisées, comme les auxiliaires de puéricultures (99 % de femmes); les agent·e·s des écoles (98 %); les assistant·e·s maternel·le·s (97 %) ou encore les employé·e·s de maison (95 %). À noter que ces données sont stables depuis des décennies, et qu'aucune mixité n'existe à ce jour, du fait du rôle « maternant », « naturellement féminin » attribué à ces professions, mais aussi de leur dévalorisation salariale³¹.

À l'inverse, la part des femmes est certes en croissance mais

faible parmi la police et l'armée (de 5 % en 1982 à 16 % en 2019) et elle recule parmi les employé·e·s du commerce (de 80 % en 1982 à 70 % en 2019), du fait de la baisse du nombre des caissier·ère·s et du développement d'activités de mise en rayon et de gestion des réserves.

Conditions de travail difficiles

Ce monde des employé·e·s est, contrairement à ce que l'on pourrait penser, caractérisé par de fortes contraintes en termes de conditions de travail et d'horaires : si plus de 80 % des employé·e·s sont à CDI, le recours à des CDD ou de l'intérim y est plus élevé que pour l'ensemble des emplois en France.

Il en va ainsi pour les agent·e·s de service des écoles ou des hôpitaux, où, même dans la Fonction publique, le recours à des CDD (près de 18 % des emplois) est plus fréquent que

pour l'ensemble des emplois (10 %). De même, sans surprise, le temps partiel est près de deux fois plus développé dans le monde des employé·e·s et il ne s'agit généralement pas d'un temps partiel à la demande des salarié·e·s, comme pour les aides à domicile ou les employé·e·s de maison (plus de la moitié d'entre elles et eux sont à temps partiel, avec souvent un cumul plusieurs emplois).

Enfin, les contraintes temporelles sont aussi très fortes : le travail de week-end est plus fréquent que pour toutes les personnes en emploi : 45 % ont travaillé le samedi (sur les quatre dernières semaines), contre 39 % de l'ensemble; 26 % ont travaillé le dimanche (22 % pour l'ensemble).

Ce sont les policier·ère·s et militaires ainsi que les employé·e·s de commerce et du secteur du soin et de la santé, qui sont les plus concerné·e·s.

RS

31. Voir à ce sujet notre tribune parue dans *Le Monde* du 18 avril 2020 : « Coronavirus : il faut revaloriser les emplois et les carrières à prédominance féminine » : <http://mage.recherche.parisdescartes.fr/2020/04/22/tribune-de-chercheur-e-s-et-organisations-syndicales-parue-dans-le-monde-sur-la-devalorisation-salariale-des-metiers-de-femmes/>

Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomie_CGT.pdf) (https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomie_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital

91,3
milliards d'euros
en 2019

Source : Cour des comptes

Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 66,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une porte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 3,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, inefficace mais pérennisé

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. L'une estime un effet sur l'emploi très faible comparé au coût exorbitant du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût du capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 18 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la Note éco n° 153, « Le coût budgétaire du capital »

« Re-Made en France », Thomas Huriez, Dunod, novembre 2019

L'auteur de ce livre est le fondateur de l'entreprise 1083. Le nom « 1083 » correspond au nombre de kilomètres entre Menton et Porspoder, les deux communes de France métropolitaine les plus éloignées l'une de l'autre. Il s'agit d'une entreprise de textile, spécialisée dans les jeans et commençant à diversifier son offre. L'objectif de cette entreprise est de produire le plus localement possible.

Le livre reprend donc la genèse de cette entreprise. L'auteur y fait notamment le récit de la difficulté de retrouver des salariés aux savoir-faire devenus uniques du fait des délocalisations qu'a connu le secteur du textile. C'est donc tout un travail à mener pour reconstruire cette filière, de la fabrication du textile à sa commercialisation.

Alors que la crise du coronavirus remet la réindustrialisation et les circuits courts au centre du débat, la lecture de cette expérience empirique est inspirante et permet de contrer certains présupposés libéraux. En effet, l'auteur explique par exemple en quoi le « coût du travail » des salariés français est un faux débat en comparaison au coût des intermédiaires et des marges des grands marques du textile. De la même façon, la suppression des industries textiles amène à la disparition de compétences très difficiles à reconstruire.

Ce livre offre donc une vision qui pousse à l'optimisme et réhabilite le travail ouvrier, indispensable au développement de l'industrie française. A contrario de certains préjugés, la réindustrialisation de la France n'est pas un obstacle à la transition écologique mais un de ses ingrédients.

VP

Salaires

> **Salair net médian** en équivalent temps plein (en 2016)

- ensemble : 1789 €;
- femmes : 1639 €;
- hommes : 1899 €.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 22,7% en équivalent temps plein (F : 1986 €; H : 2438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

> **Smic mensuel net** : 1171,34 € (7,72 € l'heure)

> **Salair mensuel brut** : 1521,22 € (10,03 € l'heure)

> **Pension des retraites** : 1422 en 2017

> **RSA « socle »** : 564,78 € pour une personne seule, 847,17 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

> **Emploi total** : 27 176 000 en 2019

> **Emploi salarié** : 23 876 000 en 2019

> **Emploi à temps partiel** : 4 906 000 en 2019

> **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)** : 2 495 000 en 2019

> **Sous-emploi salarié*** : 1 455 000 en 2019

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

> **PIB** : 2353,1 Mds € en 2018

> **Consommation des ménages** : 1219,8 Mds € en 2018

> **Investissement des entreprises** : 293,6 Mds € en 2018

> **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018

> **Budget de l'État** : 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette : 40,42 Mds €

> **Recettes nettes de l'État** : 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont :

- **impôt sur le revenu** : 72,6 Mds €;
- **impôt sur les sociétés** : 31,8 Mds €;
- **TVA** : 129,2 Mds €.

> **Exportations** : 508,0 Mds € en 2019

> **Importations** : 566,9 Mds € en 2019

> **Solde du commerce extérieur** : - 58,9 Mds €